



MAIRIE DE NANTERRE

**SYNTHESE DU
CONSEIL DE QUARTIER
DU CENTRE
15 MARS 2006**

Les habitants du quartier du Centre sont invités par Didier DEBORD, président du conseil de quartier, à débattre, à la demande du collectif, de l'accessibilité pour tous, et plus particulièrement de la politique municipale menée dans le domaine du handicap, en présence de Laurent EL GHOZY, adjoint au Maire chargé de la santé, de la prévention et des personnes handicapées et de Jacques HESNARD, responsable de la Mission Handicap de la Ville.

Didier DEBORD ouvre la séance sur le jeu rituel des questions/réponses.

« *Un débat est-il prochainement prévu autour du bilan de la réorganisation de la circulation dans le centre-ville ?* », s'interroge un habitant. La question de la circulation dans le centre-ville a été mise en débat plusieurs fois en conseil de quartier. Ces rencontres ont débouché sur l'adoption par la ville du Plan Local d'Urbanisme et du Plan de Déplacement Urbain qui s'inscrit lui même dans un Plan Régional de Déplacement urbain. Des choix clairs y ont été faits par la ville de réduction du trafic de transit et de rééquilibrage des différents modes de déplacements. Une des étapes de ce plan a été la réorganisation de la circulation dans le centre ville. Un bilan sera présenté et mis en débat avant l'été dans le cadre d'un conseil de quartier.

« *La Ville prévoit-elle l'élargissement du stationnement résidentiel ?* », demande t-il ensuite. La Ville n'a pas l'intention de l'étendre sur l'ensemble des rues du Centre. Il restera concentré dans les rues de l'hyper-centre. Il n'est appliqué dans des rues plus éloignées que pour les résidents qui ne disposent pas de garage privatif pour leur premier véhicule.

« *L'installation d'une signalétique est-elle envisageable pour indiquer en amont des rues Volant et des Anciennes Mairies la présence de l'école Sainte Geneviève ?* », s'interroge t-il ensuite.

Il ajoute : « *Le réaménagement de la rue Volant qui ne prévoit aucune distinction entre le trottoir et la chaussée constitue un véritable danger pour les enfants* ».

Le choix d'une absence de séparation entre le trottoir et la chaussée est lié à l'étroitesse de la rue. Cet aménagement permet de gagner de l'espace pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et aux piétons. Ce type d'aménagement est techniquement le plus adapté pour des rues initialement très étroites. Ces rues étant mises en zone 30, elles doivent permettre l'allègement du mobilier urbain de signalisation.. Une signalétique pour indiquer l'école Sainte Geneviève ferait donc double emploi avec la zone 30.

« *La toiture du 41 rue Volant est délabrée et constitue un danger, la mairie doit faire une injonction de travaux auprès du propriétaire* ». Le service compétent a été informé de ce problème et la demande est en cours de traitement.

« *Malgré de nombreuses demandes, les abords de la Poste ne sont toujours pas entretenus* », conclut-il. La Ville a déjà saisi deux fois le directeur de la Poste par lettres recommandées sur cette question. Les espaces concernés leur appartenant, ils sont responsables de leur entretien. Le problème perdurant, Didier DEBORD a réitéré sa demande auprès du directeur départemental de la Poste dans un courrier daté du 22 mars 2006.

Odile WAFLART¹ constate ensuite que « *les murs sont abîmés par la puissance des jets d'eau de nettoyage* ». « *Les voitures de l'auto-école stationnent toujours face à l'institut du Couchant* ».

Elle propose ensuite de convoquer les réunions de conseil de quartier une fois sur deux en Mairie pour permettre aux habitants de ce secteur d'y participer.

Elle rappelle sa demande d'une plantation d'arbres à proximité des bancs dans le parc Jean Baptiste Lebon. Ils seront plantés prochainement comme cela est prévu.

Elle souhaiterait ensuite que l'arrêt de bus situé rue de Stalingrad soit plus près du Monoprix. Yolande TRAIMOND, conseillère municipale, informe qu'après une négociation difficile avec la RATP, l'arrêt situé au niveau de la rue des Anciennes Mairies va être rétabli et le second sera descendu au maximum vers la rue Maurice Thorez..

« *Où en sont les travaux du 48/52 rue Barbusse* » demande t-elle ensuite. Une quinzaine de logements sociaux y sont prévus. La LOGIREP a aujourd'hui des difficultés à trouver des fonds pour monter financièrement cette opération. La Ville est fortement préoccupée par cette question. Le 26 avril, un conseil municipal extraordinaire sur la question du logement doit se réunir. L'Etat se désengageant de plus en plus sur cette question, les collectivités et les opérateurs ont de plus en plus de difficultés à boucler financièrement leurs opérations, ce qui crée des situations de blocage.

Didier DEBORD propose ensuite à Laurent EL GHOZY d'introduire la question de l'accessibilité pour tous.

La conviction forte qui guide l'action de la municipalité est que la ville doit être ouverte à tous et partagée par tous. « *N'importe quel individu, quelque soit sa situation (économique, sociale ou de handicap) doit pouvoir bénéficier de tous les services qu'une ville offre. L'intérêt collectif est donc de partager la ville* ».

En 2001, des associations représentant les personnes handicapées dans le département se sont réunies pour former la PIAPH 92 (Plateforme Inter-Associative des Personnes Handicapées) et ont proposé une trame de charte ville-handicap pour engager les collectivités dans une action en direction des personnes handicapées.

L'idée à Nanterre était d'adapter le mieux possible la charte à la réalité locale. Un long travail a donc été entrepris, en lien avec les personnes handicapées, et la charte a pu voir le jour en novembre 2003 avec les Assises pour la ville.

Un comité de suivi de cette charte se réunit régulièrement ainsi que des commissions de travail ponctuelles sur des thématiques précises.

Laurent EL GHOZY présente ensuite Jacques HESNARD, qui a pour mission de mettre en œuvre les orientations prises par la Ville. La mission handicap a été créée pour mettre en œuvre la charte ville-handicap.

Riche d'une expérience de 5 ans au sein de l'Association des Paralysés de France à la délégation des hauts de seine, Jacques HESNARD a participé aux travaux de la PIAPH. « *Les associations se sont battues pour une loi qui s'est constituée en février 2005* », explique t-il. « *Nanterre ne fait pas partie des collectivités qui sont le plus en retard. Des actions concrètes sont mises en œuvre dans certains domaines. Certains services se sont saisis de la question du handicap en mettant en place des actions péri-scolaires par exemple* », ajoute t-il.

Dès son arrivée, il a réuni le comité de suivi de la charte pour poursuivre les travaux qui avaient été engagés précédemment. Un point d'étape a été fait pour redémarrer sur de nouvelles bases.

Une commission extra-municipale doit se tenir le jeudi 27 avril à 19 heures à l'espace Chevreul pour présenter publiquement cet état des lieux, et les perspectives en matière de handicap. Toute personne intéressée y est invitée.

Jacques HESNARD présente ensuite deux chantiers importants qui doivent se mettre en place prochainement.

¹ Odile WAFLART a demandé à ce que son nom apparaisse dans les procès verbaux des conseils de quartier.

En matière d'accessibilité tout d'abord, la loi de février 2005 oblige les communes de plus de 5 000 habitants à mettre en place une « commission communale pour l'accessibilité » présidée par le Maire en présence des élus concernés, des services techniques concernés, des associations et des citoyens dont des personnes handicapées. L'objectif premier est de faire un état des lieux portant sur les ERP (Etablissement Recevant du public), la voirie et le logement et de constituer un schéma directeur en concertation avec tous les acteurs (élus, gestionnaires, techniciens et usagers). Cet état des lieux pourrait être élaboré par un cabinet d'études ainsi que la constitution de la première commission communale pour l'accessibilité.

L'autre grand chantier est lié à la réflexion que vient d'engager la municipalité pour améliorer l'accueil. La question des personnes en situation de handicap sera incluse dans cette réflexion .

La parole est ensuite donnée aux habitants.

« La problématique du handicap ne se limite pas aux personnes qui ont des difficultés physiques ou mentales. Une personne qui ne sait pas lire le français peut elle aussi se trouver en situation de handicap » intervient un habitant. Laurent EL GHOZY précise en effet que *« le handicap peut concerner tout le monde et peut se rencontrer dans de multiples situations. Nous nous efforcerons de toutes les prendre en compte dans nos réflexions »*. Jacques HESNARD insiste sur l'importance de mener une réflexion sur la simplification des procédures pour répondre à tous les types de handicap. *« Une des premières idées serait de travailler sous l'angle du handicap mental ou psychique. Si nous répondons à ce type de handicap, nous répondons à un panel très large de handicap »* précise t-il.

Un habitant regrette que les contours des plantations aménagés actuellement sur les trottoirs de la rue de Stalingrad créent un rétrécissement qui ne facilite pas la circulation des personnes handicapées. Un autre se pose la question de l'avancement de ces travaux et de l'éventualité d'une mise à sens unique de la rue de Stalingrad. Il s'inquiète également du stationnement sauvage de véhicules sur les trottoirs de la rue. *« Les conditions de vies deviennent difficiles dans le quartier »* conclut-il. Malgré des problèmes d'approvisionnement de certains matériaux, les travaux de la rue de Stalingrad sont aujourd'hui sur le point de s'achever. Aucune nouvelle modification de la circulation n'est envisagée. Un habitant revient sur la problématique du handicap. Son fils fréquente régulièrement depuis environ 5 ans la bibliothèque et la médiathèque et en est satisfait, que ce soit en terme d'accueil ou de service rendu.

Par contre, il pose la problématique de l'accès au CAT de Nanterre. Les salariés se plaignent régulièrement de la dangerosité de la traversée de l'avenue Arago. *« Il est important de réfléchir à des moyens de la sécuriser par le réglage des feux par exemple »* propose t-il.

« Aussi, ajoute t-il, un tunnel de liaison va être construit pour relier la nouvelle chaufferie rue Noël Pons à celle de la Défense. Les travaux pour son accès vont se faire au niveau du carrefour de la rue Veuve Lacroix et de l'avenue Arago, sur le parcours des salariés du CAT. Cette période transitoire de travaux doit être organisée pour générer le moins d'insécurité possible pour les piétons ». Sur cette problématique, Jacques HESNARD précise qu'*« il faut effectivement sécuriser les croisements mais aussi les différents trajets utilisés par les différents types d'usagers. Ces parcours ont donc été identifiés. Un travail a été mené avec les services techniques sur la sécurisation des voies pendant la durée des travaux »*.

Une habitante insiste sur l'importance de traiter la question de l'accessibilité à partir de parcours.

La problématique de la fréquence des bus à la sortie du CAT est ensuite posée. A ce propos, Laurent EL GHOZY informe que les arrêts de trois lignes de bus ont déjà été rendues accessibles aux personnes handicapées par la RATP et la Ville, ce qui n'est pas négligeable.

Odile WAFLART s'interroge ensuite sur le pourcentage de salariés handicapés au sein de la municipalité. *« Le seuil des 6% d'emplois obligatoires n'est pas loin d'être respecté à Nanterre »*, explique Jacques HESNARD. Il précise qu'*« un certain nombre de ces emplois sont clairement identifiés. Pour les autres, il n'est pas toujours simple de les repérer, tous les handicaps n'étant pas obligatoirement visibles. L'ambition de la Ville aujourd'hui est d'aller au delà »*. *« La Ville tente par ailleurs de favoriser l'implantation de CAT sur Nanterre »*, ajoute t-il.

Odile WAFLART regrette ensuite que l'usage des places de stationnement handicapé ne soit pas respecté par les automobilistes, particulièrement celles situées devant maison de la musique.

Elle signale également la dangerosité de l'accès à la Maison des associations et la nécessité d'installer une rampe.

« *Pour les prochaines élections, ajoute t-elle, les bureaux de votes seront-ils accessibles pour les personnes handicapées ?* » La Ville compte environ 40 bureaux de vote implantés dans des écoles qui parfois datent d'avant la guerre. Malgré la volonté de la Ville d'en faire une priorité, la mise en accessibilité s'avère donc extrêmement difficile et onéreuse., avec parfois des problèmes techniques majeurs.

Un habitant s'interroge ensuite sur la question de l'accessibilité des personnes handicapées au logement. Laurent EL GHOZY est conscient qu'un travail de fond doit être mené dans ce domaine. « *L'ensemble des bailleurs sociaux doivent travailler ensemble pour recenser le parc de logement déjà adapté à tel et tel handicap et établir parallèlement une liste de demandeurs ayant tel ou tel handicap afin d'adapter le mieux possible l'offre à la demande* ».

Jacques HESNARD informe par ailleurs qu'un cahier de recommandations spécifiques en cours d'élaboration sera systématiquement adressé aux promoteurs dans lequel le handicap est pris en compte. Pour chaque opération de construction de logements, au moins 5% d'entre eux devront être adaptés aux personnes handicapées, tous les autres logements devront être adaptables.

« *Et pour les personnes dont le handicap est mental, la construction de structures spécifiques est-elle envisagée dans les années à venir ?* », s'inquiète un habitant. A ce propos, Jacques HESNARD informe qu'un groupe d'entraide mutuelle est en train de se mettre en place. Il doit permettre à des personnes ayant un handicap psychique de se retrouver autour d'un certain nombre d'activités. La ville s'est engagée à les soutenir, les aider, les accompagner. « *Ces groupes sont de véritables outils d'autonomisation et de socialisation* », affirme t-il. En ce qui concerne le logement, il s'agit d'un problème majeur pour lequel la Ville a aujourd'hui peu de solutions.

Laurent EL GHOZY ajoute qu'une enquête doit démarrer à la rentrée, en lien avec l'école d'infirmière et le centre collaborateur OMS pour la santé mentale, pour avoir une meilleure appréciation de la problématique de la santé mentale à Nanterre et proposer ainsi des réponses adaptées.

De nouvelles normes se mettent régulièrement en place pour les différents types de handicap. Un trottoir à même le sol profitera sans aucun doute à une personne en fauteuil roulant mais rendra la circulation plus difficile pour une personne présentant un handicap visuel. « *Cet exemple montre clairement l'intérêt de la mise en place d'une commission accessibilité pour permettre un échange entre des personnes ayant tout type de handicap* », conclut Laurent EL GHOZY.

Il remercie ensuite Didier DEBORD de lui avoir permis d'échanger avec les habitants sur cette problématique. Il invite tout intéressé à participer à la commission extra-municipale qui doit se tenir le jeudi 27 avril à 19 heures à l'espace Chevreul sur la question du handicap.

Didier DEBORD remercie à son tour les personnes, présentes et informe qu'une prochaine réunion sur le devenir de l'îlot Centre-Sainte Geneviève doit se tenir le 6 avril dans la salle des mariages de l'hôtel de Ville.